

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 novembre 2021

PROCES VERBAL

Le **05.11.2021** à **20h30**, les membres du conseil municipal de la commune de Versonnex, convoqués conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales le **29.10.2021**, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la salle communale, 74 rue Edmond Bosson, sous la présidence de Mme Marie GIVEL, Maire.

Présents : **DA SILVA** Amandine **DUFRENE** Jérôme
FISCHER Adélie **FOURNIER** Lucien **GALLIOT** Didier
GIVEL Marie **LAPLACE** Gilles **LAPLACE** Robin **MARINI**
Sébastien **PHILIPPOT** Dominique **PITOLLAT** Jean-
François

Secrétaire de séance : **LAPLACE** Gilles

Conseillers municipaux :

• En exercice :	15
• Quorum :	08
• Présents :	11
• Pouvoir(s) :	03
• Votants :	14

Procuration(s) : **MERMILLOD-BONTEMPS** Karine à
GIVEL Marie **MOMMER** Jean-Yves à **PITOLLAT** Jean-
François **MORENO** Stéphanie à **PHILIPPOT** Dominique

Absent(s) : **PERCIER** Alexandra

PREAMBULE

- **COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE** : approbation à l'unanimité du procès-verbal du **24.09.2021**.

RAPPORTS

RAPPORT MUNICIPAL n° RAP2021-0511-01

5.4 DELEGATIONS DE FONCTIONS

RAPPORT DE DELEGATIONS DU MAIRE

Mme. le Maire donne lecture des décisions qu'elle a été amenée à prendre en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération 2014.04.05/01 du 05.04.2014, pour la période du : 25.09.2021 **au 05.11.2021**

- **MARCHES : CAB. DAVIET ET BISSON (MISSION V. R. D., lotissement « les Croesons ») : 5.200€HT**
- **DEMANDE DE SUBVENTION** : demandes de subvention pour la reconstruction de la salle polyvalente, auprès du Département de la Haute-Savoie conformément à la délibération des 17.01.2019 et 26.02.2021 validant le projet et autorisant le Maire par délégation du conseil à demander les subventions auprès des services de l'Etat, de la Région et du Département ; celui-ci a attribué les montants suivants :
 - CDAS 2019 : 45.174€
 - CDAS 2020 : 70.111€
 - DETR : 250.000€

Entendu l'exposé, le conseil municipal après en avoir délibéré, par **14** voix POUR et **00** voix CONTRE,

- 1. prend acte des décisions listées ci-dessus.**

RAPPORT MUNICIPAL n° RAP2021-0511-02

5.7 INTERCOMMUNALITE

Rapports sur le Prix et la Qualité des services publics (R. P. Q. S.)

Mme le Maire rappelle que conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les présidents de groupements de communes doivent présenter à leur assemblée délibérante, puis mettre à disposition du public, un rapport sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) avant le 30 juin de chaque année des services suivants :

- "Prévention et Valorisation des déchets"
- "Eau potable, Assainissement, Assainissement non collectif"

Ces compétences sont détenues par la Communauté de Communes RUMILLY TERRE DE SAVOIE : Le conseil communautaire du 04-10-21 a pris acte de ces rapports qui sont présentés aux conseils municipaux des communes membres dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice : le rapport est public et permet d'informer les usagers des différents services.

Entendu l'exposé, le conseil municipal après en avoir délibéré, par **14** voix POUR et **00** voix CONTRE,

- 1. PREND ACTE des rapports annuels établis par la Communauté de Communes RUMILLY TERRE DE SAVOIE des services :**
 - "Prévention et Valorisation des déchets"
 - "Eau potable, Assainissement, Assainissement non collectif"
- 2. MET A DISPOSITION des administrés de la commune, les rapports ci-dessus indiqués.**

DELIBERATIONS

DELIBERATION MUNICIPALE n° DEL2021-0511-01

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

ECHANGE DE FONCIER / Lotissement « Recto Verso »

Mme le Maire rappelle les permis de construire obtenus par l'entreprise C&V HABITAT (14 route de Rumilly 74960 MEYTHET) pour la création du lotissement « RECTO VERSO ».

Après bornage intervenu le 21.09.2021 par le cabinet DAVIET ET BISSON – 74150 RUMILLY, il s'avère qu'un échange de terrain doit être réalisé comme suit :

Propriétaire : COMMUNE DE Versonnex

- A1882 de 89 m²
- A1883 de 24 m²
- A1884 de 10 m²
- A1885 de 8 m²
- A1886 de 9 m²
- TOTAL 140 m²

Propriétaire : C&V HABITAT :

- A1881 de 49 m²

Un plan de division est présenté au conseil. Les frais notariés seront pris en charge par C&V HABITAT.

Entendu l'exposé, le conseil municipal après en avoir délibéré, par **14** voix POUR et **00** voix CONTRE,

- 1. PREND ACTE DU rapport de bornage du 21.09.2021 ;**
- 2. DEMANDE à Me. VALETTE, de prendre en charge le dossier ;**
- 3. AUTORISE l'échange de foncier comme présenté.**
- 4. AUTORISE le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

DELIBERATION MUNICIPALE n° DEL2021-0511-02

7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

Subvention Regroupement pédagogique Ecoles du Val/Versonnex 2021

Mme. le Maire fait part d'une demande de participation financière au profit des classes de primaire de Versonnex, pour organiser des sorties ski à l'attention des classes de ce2-cm1-cm2.

Les dépenses à financer par les 2 communes au prorata des élèves domiciliés sur leur territoire seraient les suivantes :

- Accès piste + location matériel + enseignement pour 50 enfants +2 enseignantes et 4 parents agréés et 2 à 3 intervenants pour 4 séances à la journée : **3.864,00€**

Participation financière au prorata :

	Elèves domiciliés sur :	3864.00€
Versonnex	28	2163.84€
Vallières sur Fier	22	1700,16€

Elle rappelle le montant des subventions allouées et versées au regroupement pédagogique au titre de l'année scolaire 2021/2022.

Un tour de table est organisé. Le montant de cette participation sera repris sur le tableau des subventions versées au titre de 2021.

Entendu l'exposé, le conseil municipal après en avoir délibéré, par **14** voix POUR et **00** voix CONTRE,

1. **DECIDE de participer à hauteur de 2163.84€ aux sorties ski des classes 2021/2022 de l'Ecole de Versonnex, calculés au prorata des enfants domiciliés sur la commune.**
2. **AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

DELIBERATION MUNICIPALE n° DEL2021-0511-3
7.1 DECISIONS BUDGETAIRES
Attribution des subventions 2021

Mme le Maire rappelle le Budget 2021 et la ligne 6574. Le budget prévu s'élève à 3.290 €.

Elle détaille les demandes de subvention reçues.

Un tour de table est organisé. A ce jour, aucune subvention sur ce crédit n'a été versée.

Entendu l'exposé, le conseil municipal après en avoir délibéré, par **14** voix POUR et **00** voix CONTRE,

1. **APPROUVE l'attribution des subventions comme détaillée ci-dessous :**

Bénéficiaires	Montant 2021	Cumul	Disponible	Budget
Mission locale jeune 2020	140.00 €	140.00 €	3 150.00 €	3 290.00 €
Verso Team 2020	150.00 €	290.00 €	3 000.00 €	3 290.00 €
École Regroup. USEP Ecole du Val/Versonnex 2021	2 163.84 €	2 453.84 €	836.16 €	3 290.00 €
Mission locale jeune 2021	300.00 €	2 753.84 €	536.16 €	3 290.00 €
Verso Team 2021	150.00 €	2 903.84 €	386.16 €	3 290.00 €
APE 2021	150.00 €	3 053.84 €	236.16 €	3 290.00 €
Total	3 053.84 €			

2. **AUTORISE le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

• **FIN SEANCE PUBLIQUE**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique est levée à **22h00** Vu pour être affiché le **05.11.2021**, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Prochain conseil municipal : **VENDREDI 17 DECEMBRE 2021**

Versonnex, le **05.11.2021**
Le Maire, Marie-P. GIVEL